

# Guerre au virus ou guerre aux salarié-es ?

Ayant promis que tout serait fait pour mener la guerre contre le coronavirus, Macron a opté pour l'arme de la destruction sociale.

Dès la parution des ordonnances remettant en cause le Code du travail sous couvert d'état d'urgence sanitaire, **la Matmut a tranché : les salarié-es paieront la facture et au-delà de ce que prévoit les ordonnances !**

Ainsi, l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos **permet à un accord collectif d'entreprise d'autoriser l'employeur** d'imposer la prise de congés payés, **dans la limite de six jours ouvrables**, soit une semaine de congés payés, en respectant un délai de prévenance d'au moins un jour franc.

**Ces mesures sont censées être exceptionnelles et ne concerner que les secteurs vitaux de l'économie (restant à définir !).**

La Matmut, **sans aucun accord d'entreprise**, demande aux salarié-es qu'elle a privé d'activité depuis le 17 mars de poser **un minimum de six jours de congés ouvrés** entre le 30 mars et le 27 avril 2020 et précise que ces modalités pourront être adaptées/modulées par l'ouverture d'une prochaine négociation collective.

Pendant ce temps-là, la Matmut pourra continuer entre factures et cotisations sociales suspendues... Les discours changent, les actes restent eux les mêmes !



**La Direction espère-t-elle que les organisations syndicales représentatives signent majoritairement, en bas de la page, un accord d'entreprise entérinant, a posteriori, ses décisions unilatérales illégales ?**

**Sud rappelle** qu'en période de confinement le télétravail est la **règle impérative** pour tous les postes qui le permettent et lorsque le télétravail est impossible pour certains postes l'employeur doit organiser le maintien de l'activité de telle sorte qu'il préserve la santé et la sécurité des salarié-es.

**Sud rappelle** que, sur intervention de l'ensemble des organisations syndicales, les sites ont été fermés parce que la Matmut n'était pas en mesure de satisfaire à son **obligation de résultat** en matière de santé et de sécurité des salariés (absence de gel hydroalcoolique, absence de désinfection des locaux et du matériel commun après chaque utilisation etc..).

**Sud rappelle** que les salarié-es demandent le télétravail et que la Matmut ne leur fournit pas.

**Sur quels critères objectifs et transparents les quelques salarié-es qui ont accès au télétravail (et conserveront leurs congés) ont-ils été choisis ?**

## Quand la Matmut fournira-t-elle du travail à tou-te-s ?

**Sud rappelle** que, depuis le 17 mars, les salarié-es sont à la disposition de l'employeur.

**Sud rappelle** qu'à la demande de leur hiérarchie, les salarié-es consultent leur messagerie Outlook pluri-quotidiennement y compris le samedi, dans l'attente du lien qui leur donnera accès au télétravail.

**Sud rappelle** que les salarié-es échangent régulièrement, avec leur matériel et forfaits personnels, plusieurs fois par semaine, avec leur manager par téléphone, SMS, mails, groupes de travail ou audioconférences sur WhatsApp pour organiser la reprise d'activité dès que le télétravail sera opérationnel.

**Non les salarié-es ne sont pas sans activité !**

**Non le confinement n'est pas des vacances !**

**Sud rappelle** qu'à l'issue de la période de confinement les salarié-es auront besoin de leurs congés pour enfin retrouver leurs proches et s'occuper de leurs parents âgés ou éloignés.

**Sud exhorte tous les syndicats** à refuser cet accord dérogatoire au Code du travail, il ne faudra pas s'interdire la grève et la mobilisation pour faire cesser toutes les atteintes inacceptables qui s'annoncent, tant sur la santé des salarié-es que sur leurs droits.

Plus que jamais, alors que le système a montré toute son incapacité et nocivité pour répondre à la crise sanitaire actuelle : le capitalovirus et les politiques libérales doivent disparaître : **c'est à nous de prendre la main !**

---

**Vos droits, vos luttes, votre syndicat...**

<http://solidairesmatmut.wifeo.com/>

[solidairesmatmut@gmail.com](mailto:solidairesmatmut@gmail.com),

Téléphone 06 66 75 97 84

